

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2016-01

La soussignée donne avis public qu'à la séance du conseil qui sera tenue le 3 mai 2016, à compter de 19h30, en la salle du conseil située au 245, chemin Picard à Shefford, il sera statué sur la demande de dérogation mineure relative à la propriété située sur la rue Kavanagh (lot 3 987 512), en zone M-5.

Cette demande consiste à permettre la construction d'un bâtiment accessoire de type garage dans la cour avant et ce, à l'intérieur de la marge avant secondaire minimale de 12 mètres du bâtiment principal.

Cette demande consiste à permettre l'implantation d'un bâtiment accessoire dans la cour avant secondaire. Cette implantation ne respecte pas les normes en vigueur au niveau de la cour avant. Le *Règlement de zonage #2005-419*, à l'article 32, stipule que les bâtiments accessoires ne sont pas autorisés à l'intérieur des cours avant dans la zone M-5.

Donc la dérogation sur l'implantation d'un bâtiment accessoire dans la cour avant.

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure, lors de ladite séance du 3 mai 2016.

Fait à Shefford, le 7 avril 2016

La directrice générale et secrétaire-trésorière, gma



Sylvie Gougeon